

Au 1^{er} janvier 2017, les agents de catégorie C de l'échelle 3 seront reclassés vers la nouvelle grille C1.

Grille au 1^{er} janvier 2017

Situation 2016 dans l'échelle 3	Situation dans la nouvelle C1 au 1 ^{er} janvier 2017	Ancienneté d'échelon
Échelon	Échelon	Conservé dans la limite de la durée d'échelon
11ème échelon	11ème échelon	Ancienneté acquise
10ème échelon	10ème échelon	Ancienneté acquise
9ème échelon	9ème échelon	Ancienneté acquise
8ème échelon	8ème échelon	Ancienneté acquise
7ème échelon	7ème échelon	Ancienneté acquise
6ème échelon	6ème échelon	Ancienneté acquise
5ème échelon	5ème échelon	Ancienneté acquise
4ème échelon	4ème échelon	Ancienneté acquise
3ème échelon	3ème échelon	Ancienneté acquise
2ème échelon	2ème échelon	Ancienneté acquise
1er échelon	1er échelon	Ancienneté acquise

Au 1^{er} janvier 2017, les agents de catégorie C de l'échelle 4 seront reclassés vers la nouvelle grille C2.

Grille au 1^{er} janvier 2017

Situation 2016 dans l'échelle 4	Situation dans la nouvelle C2 au 1 ^{er} janvier 2017	Ancienneté d'échelon
Échelon	Échelon	Conservé dans la limite de la durée d'échelon
12ème échelon	9ème échelon	Ancienneté acquise
11ème échelon	8ème échelon	1/2 de l'ancienneté acquise
10ème échelon	8ème échelon	Sans ancienneté
9ème échelon	7ème échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
8ème échelon	6ème échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
7ème échelon	5ème échelon	Ancienneté acquise
6ème échelon	4ème échelon	Ancienneté acquise
5ème échelon	3ème échelon	Ancienneté acquise
4ème échelon	2ème échelon	Ancienneté acquise
3ème échelon	2ème échelon	Sans ancienneté
2ème échelon	1er échelon	Ancienneté acquise
1er échelon	1er échelon	Sans ancienneté

Au 1^{er} janvier 2017, les agents de catégorie C de l'échelle 5 seront reclassés vers la nouvelle grille C2.

Grille au 1^{er} janvier 2017

Situation 2016 dans l'échelle 5	Situation dans la nouvelle C2 au 1 ^{er} janvier 2017	Ancienneté d'échelon
Échelon	Échelon	Conservé dans la limite de la durée d'échelon
12ème échelon	11ème échelon	Ancienneté acquise
11ème échelon	10ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
10ème échelon	9ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
9ème échelon	8ème échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
8ème échelon	7ème échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
7ème échelon	6ème échelon	Ancienneté acquise
6ème échelon	5ème échelon	Ancienneté acquise
5ème échelon	4ème échelon	Ancienneté acquise
4ème échelon	4ème échelon	Sans ancienneté
3ème échelon	3ème échelon	1/2 ancienneté acquise, majorée d'un an
2ème échelon	3ème échelon	Ancienneté acquise
1er échelon	2ème échelon	Deux fois l'ancienneté acquise

Au 1^{er} janvier 2017, les agents de catégorie C de l'échelle 6 seront reclassés vers la nouvelle grille C3.

Grille au 1^{er} janvier 2017

Situation 2016 dans l'échelle 6	Situation dans la nouvelle C3 au 1 ^{er} janvier 2017	Ancienneté d'échelon
Échelon	Échelon	Conservé dans la limite de la durée d'échelon
9ème échelon	10ème échelon	Ancienneté acquise
8ème échelon	9ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
7ème échelon	8ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
6ème échelon	7ème échelon	Ancienneté acquise
5ème échelon à partir d'un an et 6 mois	6ème échelon	4/3 de l'ancienneté acquise au-delà de 18 mois
5ème échelon avant 1 an et 6 mois	5ème échelon	4/3 de l'ancienneté acquise
4ème échelon	4ème échelon	Ancienneté acquise
3ème échelon	3ème échelon	Ancienneté acquise
2ème échelon	3ème échelon	Sans ancienneté
1er échelon	2ème échelon	Ancienneté acquise